

**—ENJEUX-SUISSE**

Mercredi 18 mars 2009

**—CANTON DE VAUD -****Caisses de pension: controverse sur les taux de couverture insuffisants**

*On pensait que 75% des instituts de prévoyance étaient sous-capitalisés. Un sondage ramène le chiffre à près de 50% seulement.*

**—François Othenin-Girard**

C'est un contre-pied par rapport aux sondages les plus alarmistes qui assuraient, il y a quelques semaines encore, que 70 à 75% des caisses de pension étaient sous-capitalisées. Pour l'Autorité vaudoise de surveillance des fondations (ASF), seuls 53% des instituts régionaux de prévoyance se retrouvent en état de sous-couverture. Selon un rapport interne consulté par «L'Agefi», l'Etat de Vaud relève toutefois que le nombre de caisses en sous-couverture est passé de 7 en 2007 à 90 en 2008. Du coup, à lire les chiffres qu'il contient, le sang de certains interlocuteurs de «L'Agefi» dans le microcosme de l'assurance ne fait qu'un tour: «Dans le contexte conjoncturel et politique actuel, les experts sont mis sous pression. Ils doivent sortir à tout prix des chiffres, qui valent ce qu'ils valent, ce qui affole les gens.» Pour Meinrad Pittet, expert indépendant et référence en la matière, la publication de ces données est prématurée (lire ci-dessous). Dominique Favre, directeur de l'Autorité de surveillance, affirme au contraire qu'elles sont utiles. Elles fournissent une tendance qui permet d'anticiper (ci-dessous également). En particulier en période crise. Les rumeurs circulent sur les risques paraétatiques

Personne n'est à l'abri. Pour rappel, l'effet Madoff a déployé sa toxicité jusque dans la très surveillée Caisse de pension de l'Etat de Vaud. Une surprise de l'ordre de 7 millions de francs. Même si ce n'est qu'un petit pourcentage, cette nouvelle a alimenté les rumeurs sur d'autres risques paraétatiques, gérés par les mêmes mandataires semi-privés. Environ 170 formulaires ont été envoyés par l'Etat. Comme la loi le prévoit, les «fonds patronaux» ainsi que les IP en liquidation ont été écartés. Au final, la situation d'ensemble s'est péjorée, mais moins qu'attendu: le degré de couverture moyen est passé de 123% à 105% entre fin 2007 et 2008. Le détail: sur 90 caisses sous capitalisées, 65% disposent d'un degré de couverture supérieur ou égal à 90%, 29% supérieur ou égal à 80%. Trois caisses obtiennent une couverture supérieure à 70%, trois autres inférieures à 70%. Les instituts en découvert n'échapperont pas à la surveillance de l'ASF. Les responsables des caisses en difficulté en ont fait l'expérience. «Ne pas paniquer, mais ne pas rester les bras croisés»

Aux courriers envoyés en novembre, avec rappel, pour la mise à jour de la situation financière, ont succédé la collecte des réponses, entre janvier et février. Dans l'envoi spécial prévu pour les instituts en découvert, l'ASF se comporte en sapeur-pompier: «Ne pas paniquer, mais ne pas rester les bras croisés, conseille le gendarme des fondations - que certains n'hésitent pas à traiter de cow-boy. Analysez la situation en gardant la tête froide, en vérifiant que les outils d'assainissement existent et sont légaux.» Et puis, recommande l'ASF, faites appel à un expert en prévoyance professionnelle et suivez ses conseils! Pour conclure, l'autorité rappelle que la panique n'est pas une nécessité. «Le laisser-aller n'étant pas une option, les bonnes décisions se trouvent donc entre les deux.» L'autorité vaudoise précise pour terminer qu'elle n'acceptera pas les arguments attentistes fondés sur l'idée que les marchés remonteront. «Ou que c'est conjoncturel, et non pas structurel.» – (FG)

**«Ces chiffres sont alarmistes et prématurés»**

L'expert indépendant et référence en matière de caisses de pension, Meinrad Pittet, affirme que le monde de la prévoyance professionnelle nage en pleine contradiction.

### **Que vous inspirent ces chiffres publiés par l'Autorité de surveillance des fondations vaudoise?**

Ces 53% reflètent la réalité locale, pas la réalité suisse. Leur publication est prématurée dans la mesure où ce degré de couverture moyen ne repose pas sur des résultats audités. Il faut savoir que les institutions de prévoyance ont une obligation légale de transmettre à l'autorité de surveillance leurs comptes annuels jusqu'à fin juin de l'année suivante. Il semble que les autorités de surveillance aient quelque peu paniqué en avançant ce délai et en exigeant des informations non auditées. Cette manière de faire ne peut que contribuer à déstabiliser les assurés du 2e pilier et à discréditer celui-ci dans le public. En la matière, les autorités de surveillance semblent faire du zèle à coup de circulaires pour se donner de l'importance.

Pourquoi une telle différence entre ce résultat de l'autorité de surveillance vaudoise, selon laquelle 53% des institutions de prévoyance sont à découvert et les sondages indiquant un découvert pour 75% des caisses de pensions ? Ce type de sondage est effectué sur un échantillon restreint d'institutions de prévoyance et ne reflète donc pas forcément la situation effective moyenne de l'ensemble de la prévoyance professionnelle suisse. Par ailleurs, en termes de communication, je ne vois pas la valeur ajoutée d'une information prématurée dont la conséquence certaine est la déstabilisation des travailleurs de ce pays. Il est cependant tout à fait possible que la proportion des institutions de prévoyance en sous-couverture se situe finalement entre 50 et 75 %, mais ce sera assez tôt de le publier une fois la chose bien établie, ce d'autant que le degré de couverture n'est pas le seul élément à considérer pour juger de la situation financière d'une institution de prévoyance. Ces sondages ont-ils une quelconque utilité? Ils peuvent donner un premier aperçu de la situation financière des institutions de prévoyance aux milieux spécialisés de la prévoyance professionnelle dont les autorités de surveillance font partie, mais leur publication dans le public ne devrait pas se faire avant la connaissance de tous les résultats audités.

### **Le monde des instituts de prévoyance nage-t-il en pleine contradiction ?**

Certainement! Parlons de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP), créée à l'origine pour défendre les intérêts de ce secteur, et donc du deuxième pilier. Or, le comité de cette association estime, dans un récent communiqué de presse, que les bénéficiaires de rentes devraient passer à la caisse pour assainir le 2e pilier. Voilà une information inutile et désécurisante ! Les auteurs de cette déclaration scient la branche sur laquelle ils sont assis, en créant dans le paysage une peur qui n'a pas lieu d'être et en donnant du 2ème pilier une image négative alors qu'ils ont pour mission de défendre les intérêts de la prévoyance professionnelle. Une autre absurdité concerne le problème de la baisse du taux de conversion. Qu'en est-il ? C'est probablement la plus grande erreur de la profession que de vouloir cette baisse. Si elle se justifie actuariellement et financièrement, elle est socialement inappropriée. Et l'image du 2e pilier se mesure certainement plus à l'aune du social qu'à celle de la finance. La baisse du taux de conversion va conduire toujours plus d'assurés à prendre leur retraite en capital. Et comme la plupart des assurés du 2e pilier ne sont pas formés à la gestion d'un capital, on risque de retrouver à terme beaucoup de gens à l'assistance publique parce qu'ils auront épuisé prématurément leur capital. Où est l'intérêt de l'Etat à long terme dans cette affaire ?

### **A qui profitent ces contradictions et le fait de noircir le tableau?**

Je le dis sans preuve formelle de ce que j'avance. Mais les assurances et tous ceux qui

vendent du troisième pilier pourraient être avantagés par le discrédit jeté sur le deuxième pilier. – (FG)

### **La réponse de l'Autorité de surveillance**

Pour le directeur de l'autorité de surveillance des fondations, Dominique Favre, ce genre de sondages sont précieux.

### **Pourquoi cette différence entre l'enquête de l'Etat et les sondages précédents?**

Le principal sondage publié en janvier 2009 mentionnait 75% des institutions en situation de découvert. Relevons que seules 153 institutions étaient prises en considération alors qu'il y en a plus de 2500 en Suisse. Ce chiffre de 75 % est très élevé par rapport à la réalité qui est, au niveau vaudois de 53%, et au plan suisse de l'ordre de 60%. Des chiffres plus précis seront publiés par l'OFAS début avril. Il semble que les participants aux sondages soient des institutions de taille plutôt importantes et pratiquant une allocation des actifs plus offensives que la moyenne suisse. De plus, les chiffres publiés prennent en considération un nombre relativement important de caisses publiques et des fondations enregistrées. Les petites fondations, notamment patronales, ne sont pas assez représentées dans les sondages qui scrutent le 2e pilier.

### **Quelle est la pertinence de ces sondages?**

Leur seul avantage est d'éclairer rapidement une tendance et d'avoir une idée de la situation. Les acteurs de la prévoyance professionnelle (experts, consultants, gestionnaires, etc.) peuvent s'organiser en conséquence. La législation fédérale laisse un peu plus de temps aux institutions et aux autorités de surveillance LPP pour avoir une vision complète et plus juste de la situation. Que pensez des chiffres dont on nous abreuve depuis plusieurs semaines. Est-ce pour des raisons politiques?

La crise financière engendre légitimement des doutes sur le système financier et il est normal que les politiques et les médias se posent des questions sur la sécurité du 2e pilier. Mais ce dernier a comme objectif de verser des prestations à court, moyen et long terme. Un degré de couverture inférieur à 100% ne signifie pas ipso facto un risque de faillite, mais le conseil de fondation, doit prendre des mesures d'assainissement. Car un degré de couverture inférieur à 100% signifie que le total des actifs est inférieur au total des engagements.– (FG)